

24 NOVEMBRE 2021

Affiché/publié le : 01 DEC. 2021

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	61
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 24 novembre 2021, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 18 novembre 2021, s'est réuni à 21h05, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Épinay-sur-Orge
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Épinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette

Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Madame Hélène BACH	Commune de Massy
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy

Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TREBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Monsieur Guillaume VALOIS Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Irène BESOMBES a donné pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER

Monsieur Olivier BOUCHE a donné pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER

Monsieur Alain FAUBEAU a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Madame Catherine LANSIART a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Olivier THOMAS a donné pouvoir à Madame Catherine DELAITRE

Monsieur Clovis CASSAN a donné pouvoir à Monsieur Lodovico CASSINARI Du point 6 à 19 et du 24
jusqu'à la fin de la séance

Madame Michèle FRERET a donné pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI Du point 1 à 5 et du point
20 à 23

Monsieur Mustapha MARROUCHI a donné pouvoir à Madame Hawa NIANG Du point 6 à 19 et du point
24 jusqu'à la fin de la séanc

Madame Hella KRIBI-ROMDHANE a donné pouvoir à Monsieur Roger DEL NEGRO

Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU a donné pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER

Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Vincent DELAHAYE

Monsieur Hakim SOLTANI a donné pouvoir à Monsieur Franck ROUGEAU Du point 7 à 19 et du 24
jusqu'à la fin de la séance

Monsieur Claude PONS a donné pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC

Madame Shirley LEGRAND a donné pouvoir à Madame Delphine PERSON

Madame Françoise FERNANDES a donné pouvoir à Monsieur Florian GALLANT

Monsieur Stéphane BAZILE représenté par Madame Marie-Domine GLEYE, suppléante

DELEGUES ABSENTS

Madame Corinne BAIRRAS Commune d'Epinay-sur-Orge

Madame Nathalie FRANCESETTI Commune d'Igny

Monsieur Francisque VIGOUROUX Commune d'Igny

Madame Alexia PERRIN

Commune de Longjumeau

Madame Michèle FRERET

Commune de Massy

Du point 6 à 19 et du point
24 jusqu'à la fin de la séance

Secrétaire de séance : Madame Delphine PERSON

Soit 61 délégués présents et 74 délégués présents et représentés de l'ouverture de la séance au point 5.

Soit 59 délégués présents et 73 délégués présents et représentés au point 6.

Soit 58 délégués présents et 73 délégués présents et représentés du point 7 au point 19.

Soit 61 délégués présents et 74 délégués présents et représentés du point 20 au point 23.

Soit 58 délégués présents et 73 délégués présents et représentés du point 24 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 29 septembre 2021.

2 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

3 - ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 1^{er} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Victor DA SILVA

VU les résultats du vote :

- Nombre de votants : 74

- Nombre de suffrages exprimés : 74

- Nombre de voix obtenues : POUR : 67

ABSTENTION : 1

NPPV : 6

2. DECLARE élu 1^{er} membre supplémentaire du Bureau et installé dans sa fonction M. Victor DA SILVA

4 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. ABROGE la délibération n°2021-265 du Conseil communautaire du 29 septembre 2021 pour les points relatifs à la désignation des représentants au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) et au Syndicat mixte des Ordures Ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM) ;
2. MODIFIE la délibération n°2021-155 du Bureau communautaire du 16 juin 2021 portant adhésion à l'association des utilisateurs du restaurant inter-entreprises du Campus Eiffel Orsay pour le délibéré relatif à la désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'administration ;
3. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour procéder aux désignations à la Société Publique Locale (SPL) WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES « WIPSE » et à l'association des utilisateurs du restaurant inter-entreprises du Campus Eiffel Orsay ;
4. PROCEDE à un vote à bulletin secret pour procéder aux désignations dans les organismes suivants :
 - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
 - Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP),
 - Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB),
 - Syndicat mixte des Ordures Ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM) ;
5. DECLARE élus en tant que représentants dans les différents organismes, les candidats suivants :

ORGANISME	CANDIDATS	MODE DE DESIGNATION	ELUS	VOTE
Société Publique Locale (SPL) WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES « WIPSE »				
Représentant titulaire au Conseil d'administration	Victor DA SILVA	Bulletin secret	Victor DA SILVA	69 POUR 3 ABSTENTIONS 2 NPPV
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)				
Représentant suppléant de la commune d'Epina-sur-Orge	Brice WALTER	Bulletin secret	Brice WALTER	69 POUR 1 ABSTENTION 4 NPPV
Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP)				
Représentant suppléant de la commune d'Epina-sur-Orge	Franck BARRIERE	Bulletin secret	Franck BARRIERE	70 POUR 1 ABSTENTION 3 NPPV
Représentant titulaire de la commune de Montlhéry	Béatrice GUILLOCHON	Bulletin secret	Béatrice GUILLOCHON	67 POUR 3 ABSTENTIONS 4 NPPV
Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)				
Représentants titulaires et suppléants de la commune de Massy	<u>Titulaire :</u> Hakim SOLTANI <u>Suppléant :</u> Nicolas SAMSOEN <u>Titulaire :</u> Elisabeth PHILIPPOTEAU <u>Suppléant :</u> Véronique ZELLER	Bulletin secret	<u>Titulaire :</u> Hakim SOLTANI <u>Suppléant :</u> Nicolas SAMSOEN <u>Titulaire :</u> Elisabeth PHILIPPOTEAU <u>Suppléant :</u> Véronique ZELLER	68 POUR 2 ABSTENTIONS 4 NPPV
Syndicat mixte des Ordures Ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM)				
Représentant titulaire de la commune de Montlhéry	Rachid ZIANE	Bulletin secret	Rachid ZIANE	68 POUR 3 ABSTENTIONS 3NPPV

Association des utilisateurs du restaurant inter-entreprises du Campus Eiffel Orsay				
Représentants au Conseil d'administration	<u>Titulaire</u> : Membre du Bureau communautaire <u>Suppléant</u> : Membre de l'administration de catégorie A	Nomination des membres déterminée par arrêté du Président	<u>Titulaire</u> : Membre du Bureau communautaire <u>Suppléant</u> : Membre de l'administration de catégorie A	UNANIMITE
Représentants à la commission repas	<u>Représentants titulaire et suppléant de l'employeur</u> : deux membres de l'administration de catégorie A <u>Représentants titulaire et suppléant des salariés</u> : deux membres de l'administration de catégorie B ou C	Nomination des membres déterminée par arrêté du Président	<u>Représentants titulaire et suppléant de l'employeur</u> : deux membres de l'administration de catégorie A <u>Représentants titulaire et suppléant des salariés</u> : deux membres de l'administration de catégorie B ou C	UNANIMITE

6. PRECISE que les délibérations visées ne sont modifiées que sur ces désignations et demeurent applicables quant à la désignation de l'ensemble des autres représentants ;
7. PRECISE que la délibération n°2021-265 du Conseil communautaire du 29 septembre 2021 reste applicable pour les points relatifs aux autres désignations ;
8. FIXE en conséquence la liste des représentants pour ces différents organismes selon le tableau ci-annexé.

5 - COMMISSIONS THÉMATIQUES : DÉSIGNATION DE MEMBRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2021-166 du Conseil communautaire du 30 juin 2021 ;
2. DECIDE, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
3. DECLARE élus et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

Commission n°1 : « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du voyage »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	BODIOT	Jean-Marc
CHAMPLAN	DA SILVA	Paul
CHILLY-MAZARIN	PROPONET	Christian
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	BAIRRAS	Corinne
GIF-SUR-YVETTE	CAUCHETIER	Yann
GOMETZ-LE-CHÂTEL	GAUDART	Franck
IGNY	MALOIZEL	Marie-Laure
LA VILLE DU BOIS	MEUR	Jean-Pierre
LES ULIS	LE POUL	Annick
LINAS	RODARI	Philippe
LONGJUMEAU	XAVIER	Bernard
MARCOUSSIS	GREZE	Emmanuelle
MASSY	SAMSOEN	Nicolas
	BACH	Hélène
MONTLHERY	GAUCHET	Jacques
NOZAY	FOURNES	Christian
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALAISEAU	COSTI	Pierre
	CARO	Laurent
SACLAY	SENOT	Michel
SAINT-AUBIN	BLIN	Serge
SAULX-LES-CHARTREUX	MAGINELLE	Anaïs
VAUHALLAN	SHATER	Geneviève
VERRIERES-LE-BUISSON	LAGORCE	Christine
VILLEBON-SUR-YVETTE	THORE	Bertrand
VILLEJUST	PELISSERO	Richard
VILLIERS-LE-BÂCLE	CAZALA	Charlotte
WISSOUS	SEGUIN	Pierre

Commission n°2 : « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut débit »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	FARGEOT	Marie-Claude
BURES-SUR-YVETTE	VIGIER	Jean-François
	PREVOT	Cécile
CHAMPLAN	ALVES MONTEIRO	Antonio
CHILLY-MAZARIN	REZGUI	Rafika
	RICCARDI	David
EPINAY-SUR-ORGE	MARCHAU	Olivier
GIF-SUR-YVETTE	NOIROT	Florence
	SOULEZ	Emilie
GOMETZ-LE-CHÂTEL	DE ALMEIDA	José
IGNY	FRASCARIA	Kareen
LA VILLE DU BOIS	ARNOULD-LAURENT	Robert
LES ULIS	M'HENNI	Délila
	MARHUENDA	Françoise
LINAS	TANNEVEAU	Jean-Jacques
LONGJUMEAU	LEQUIN	Jean-Louis
MARCOUSSIS	GUILLAUME	Gilles
MASSY	NIANG	Hawa
	KRIBI-ROMDHANE	Hella
	ROUGEAU	Franck
MONTLHERY	KLJAJIC	Isabelle
NOZAY	PERRIER	Didier
	LE BLEVEC	Fabien
ORSAY	ROS	David
	SAUSSOL	David
PALaiseau	VITTECOQ	Catherine
SACLAY	BERNARD	Nelly
SAINT-AUBIN	BEAUCHENE	Pascale
SAULX-LES-CHARTREUX	LAFOND	Luc
VAUHALLAN	NAWROCKI	Pascal
VERRIERES-LE-BUISSON	DOSSMANN	Gérard
VILLEBON-SUR-YVETTE	DA SILVA	Victor
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	RADUREAU	Guillaume
WISSOUS	GARNIER	Gilles

Commission n°3 : « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	VIGIER	Jean-François
	CROISILLE	Sandrine
CHAMPLAN	LECLERC	Christian
CHILLY-MAZARIN	GREMION	Karine
EPINAY-SUR-ORGE	PANZANI	Sylvie
GIF-SUR-YVETTE	GARSUAULT	Philippe
GOMETZ-LE-CHÂTEL	CAHAREL	Brice
IGNY	METIVIER	Marine
LA VILLE DU BOIS	BERCHON	Anne
LES ULIS	JAUBERT	Sarah
LINAS	LE MANACH	Sandrine
LONGJUMEAU	GELOT	Sandrine
	DELAGNEAU	Stéphane
MARCOUSSIS	ROISIN	Sonia
MASSY	PHILIPPOTEAU	Elisabeth
	CAILLEAU	Caroline
MONTLHERY	GUILLOCHON	Béatrice
NOZAY	FOURNES	Christian
ORSAY	ESCANDE	Philippe
PALaiseau	PERSON	Delphine
SACLAY	MAJEUX	Claude
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	MONIN	Carole
VAUHALLAN	GLEIZE	Bernard
	DUMAS	Dominique
VERRIERES-LE-BUISSON	MORDEFROID	Jean-Paul
	HULIN	Vincent
VILLEBON-SUR-YVETTE	PLUMAIL	Nathalie
VILLEJUST	CAMBON	Pierre
VILLIERS-LE-BÂCLE	JAMAGNE	Véronique
WISSOUS	TOULY	Jean-Luc

Commission n°4 : « Finances, Ressources Humaines, Politiques contractuelles »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	GUEU-VIGUIER	Stéphanie
BURES-SUR-YVETTE	DEBONNE	Christophe
CHAMPLAN	REY	Jean-Michel
CHILLY-MAZARIN	LACAMBRE	Dominique
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	CASTAINGS	Laurence
GIF-SUR-YVETTE	ZIGNA	Pierre-Yves
GOMETZ-LE-CHÂTEL	GAUDART	Franck
IGNY	DURO	Frédérique
LA VILLE DU BOIS	ERNOUL	Guy
LES ULIS	CASSINARI	Lodovico
LINAS	DJANY	Alzina
LONGJUMEAU	PERRIN	Alexia
MARCOUSSIS	CAUET	Jérôme
MASSY	DELAHAYE	Vincent
MONTLHERY	DELMON	Yannick
NOZAY	VIVIEN	Caroline
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	PAILLET	Hervé
SACLAY	LABOMME	Thierry
SAINT-AUBIN	MOURET	Pierre-Alexandre
	JULIENNE	Benoit
SAULX-LES-CHARTREUX	BABOUCHE	Flora
VAUHALLAN	PAIN	Vincent
VERRIERES-LE-BUISSON	DOSSMANN	Gérard
VILLEBON-SUR-YVETTE	FONTENAILLE	Dominique
VILLEJUST	ARMAND-BARBAZA	Sylvie
VILLIERS-LE-BÂCLE	VALOIS	Guillaume
WISSOUS	GALLANT	Florian

Commission n°5 : « Schéma de mutualisation, Services mutualisés »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	GUEU-VIGUIER	Stéphanie
BURES-SUR-YVETTE	BODIOT	Jean-Marc
CHAMPLAN	REY	Jean-Michel
CHILLY-MAZARIN	MICHON	Marie-Hélène
EPINAY-SUR-ORGE	GALLET	Vincent
GIF-SUR-YVETTE	FAURIAUX	Marie-Christine
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SELLEM	Lucie
IGNY	TODESCHINI	Nicole
LA VILLE DU BOIS	ERNOUL	Guy
LES ULIS	CASSINARI	Lodovico
LINAS	RODARI	Philippe
LONGJUMEAU	KREISS	Christophe
MARCOUSSIS	DELAITRE	Catherine
MASSY	BRODU	Anne
MONTLHERY	DUJARDIN	Christian
NOZAY	TOULLIER	Denis
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	LEDOUX	Véronique
SACLAY	RAIMOND	Eric
SAINT-AUBIN	JULIENNE	Benoit
SAULX-LES-CHARTREUX	GLEYE	Marie-Dominique
VAUHALLAN	PAIN	Vincent
VERRIERES-LE-BUISSON	CASAL DIT ESTEBAN	Karine
VILLEBON-SUR-YVETTE	ABADIE MARTEIL	Claire
VILLEJUST	ARMAND-BARBAZA	Sylvie
VILLIERS-LE-BÂCLE	VALOIS	Guillaume
WISSOUS	SÉGUIN	Pierre

Commission n°6 : « Affaires sociales, Santé, Egalité femme-homme »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VARFOLOMEIEFF	Dominique
BURES-SUR-YVETTE	BODIN	Anne
CHAMPLAN	VERCAIGNE	Patricia
CHILLY-MAZARIN	LE PALUD	Sylvie
EPINAY-SUR-ORGE	MARTIN	Christiane
GIF-SUR-YVETTE	LAVARENNE	Caroline
GOMETZ-LE-CHÂTEL	BOISSEAU-BRETECHER	Cécile
	SELLEM	Lucie
IGNY	GORSY	Paulette
LA VILLE DU BOIS	KARNAY	Marie-Claude
LES ULIS	LAUMOSNE	Gabriel
LINAS	BERNARD-GUERINOT	Corinne
LONGJUMEAU	GAILLARD	Catherine
MARCOUSSIS	GREZE	Emmanuelle
MASSY	DEL NEGRO	Roger
	LAOUES	Bouchra
MONTLHERY	TRUNSARD	Colette
NOZAY	FEILLAULT	Patrice
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	MONNOT	Virgile
SACLAY	SZYMKOWIAK	Chantal
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	CARIS	Muriel
VAUHALLAN	MUSY	Olivier
VERRIERES-LE-BUISSON	ROQUAIN	Elisabeth
VILLEBON-SUR-YVETTE	ROUSSEAU	Dominique
VILLEJUST	ARMAND	Isabelle
VILLIERS-LE-BÂCLE	VITTAZ	Anne
WISSOUS	FERNANDES	Françoise

Commission n°7 : « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture, Vie associative »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	CRABIÉ	Thierry
BURES-SUR-YVETTE	BESOMBES	Irène
CHAMPLAN	OSTYN	Valérie
CHILLY-MAZARIN	CRUSE	Jean-Pierre
EPINAY-SUR-ORGE	FABBRO	Nathan
GIF-SUR-YVETTE	CAUCHETIER	Yann
	BAUDART	Laura
GOMETZ-LE-CHÂTEL	DUCHEMIN	Cécile
IGNY	VIGOUROUX	Francisque
	CHARPENTIER	Claire
LA VILLE DU BOIS	PEUREUX	Martine
LES ULIS	CHARPENTIER	Servane
LINAS	LARDIERE	Christian
	BRIANT	Geoffrey
LONGJUMEAU	MARTIN	Jérémy
MARCOUSSIS	BOETE	Sandrine
MASSY	OLLIER	Pierre
	FRERET	Michèle
MONTLHERY	KLJAJIC	Isabelle
	ARAUJO	Stéphane
NOZAY	RENAUD	Laurence
ORSAY	DELAHOYE	Elisabeth
PALaiseau	LEGRAND	Shirley
SACLAY	SENOT	Michel
SAINT-AUBIN	LAUNET	Marie-France
SAULX-LES-CHARTREUX	SEELIG	Alexandre
VAUHALLAN	LEMARIE	Lina
VERRIERES-LE-BUISSON	TREBULLE	François Guy
	TIXIER	Ian
VILLEBON-SUR-YVETTE	DBILI	Sabrina
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	MAQUET	Nadia
WISSOUS	GARNIER	Gilles

Commission n°8 : « Mobilité, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	DROCHON	Yvon
CHAMPLAN	PINABEL	Bruno
CHILLY-MAZARIN	PROPONET	Christian
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	RICHARD	Annick
GIF-SUR-YVETTE	FAUBEAU	Alain
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SELLEM	Lucie
	DE ALMEIDA	José
IGNY	FRANCESETTI	Nathalie
LA VILLE DU BOIS	CARRE	Jacky
LES ULIS	CASSAN	Clovis
	JAUBERT	Sarah
LINAS	LANGLOIS	Patrice
LONGJUMEAU	XAVIER	Bernard
MARCOUSSIS	THOMAS	Olivier
	LEGRAND	Sylvain
MASSY	SOLTANI	Hakim
MONTLHERY	DELMON	Yannick
NOZAY	TOULLIER	Denis
ORSAY	ESCANDE	Philippe
PALaiseau	CORDIER	Gilles
SACLAY	FOURGEAUD	Serge
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	AUGER	Christian
VAUHALLAN	DUMAS	Dominique
VERRIERES-LE-BUISSON	MILLET	Didier
VILLEBON-SUR-YVETTE	FAURE	Patrick
VILLEJUST	LAURENT	Valéry
VILLIERS-LE-BÂCLE	GILBON	Patrice
WISSOUS	VANNSON	Frédéric

Commission n°9 : « Rayonnement international, Marketing territorial, Tourisme »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	FARGEOT	Marie-Claude
BURES-SUR-YVETTE	POIRIER	Arnaud
CHAMPLAN	OSTYN	Valérie
CHILLY-MAZARIN	REZGUI	Rafika
EPINAY-SUR-ORGE	Pas de proposition de la ville	
GIF-SUR-YVETTE	FASOLIN	Thierry
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SOREL	Isabelle
IGNY	LECLERCQ	Patricia
LA VILLE DU BOIS	LAVRENTIEFF	Dimitri
LES ULIS	RIBEIRO	Emilia
LINAS	DAVID	Dominique
LONGJUMEAU	GELOT	Sandrine
	BEGUIN	Julie
MARCOUSSIS	ROYER	Christophe
MASSY	MARROUCHI	Mustapha
MONTLHERY	DA SILVA REBELO	Alexandra
NOZAY	RENAUD	Laurence
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALaiseau	SADJI	Mokhtar
SACLAY	RAKOTOARISON	Sylvain
SAINT-AUBIN	GUILLAN	Dominique
SAULX-LES-CHARTREUX	BAZILE	Stéphane
VAUHALLAN	NAWROCKI	Pascal
VERRIERES-LE-BUISSON	CASAL DIT ESTEBAN	Karine
VILLEBON-SUR-YVETTE	MARIE	Nicole
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	JAMAGNE	Véronique
WISSOUS	GASPARD	Stéphanie

6 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : BILAN 2019-2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le bilan 2019-2020 du Programme Local de l'Habitat tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
2. PRECISE que les axes prioritaires du Programme Local de l'Habitat sont en cours de mise en œuvre ;
3. DIT que la présente délibération et le bilan annexé seront transmis au préfet du département de l'Essonne et aux communes membres et qu'ils seront mis à la disposition du public.

7 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021-2 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de porter au budget principal de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans la maquette budgétaire jointe ;
2. ADOPTE par chapitre la décision modificative 2021-2 du budget principal de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

ADOPTÉE PAR 71 VOIX POUR

2 ABST.: M. Philippe ESCANDE, M. Laurent CARO

8 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021-1 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de porter au Budget Ordures ménagères de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans la maquette budgétaire jointe.
2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2021-1 du Budget ordures ménagères de la Communauté Paris-Saclay.

ADOPTÉE PAR 71 VOIX POUR

2 ABST.: M. Philippe ESCANDE, M. Laurent CARO

9 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021-1 - BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de porter au Budget annexe pépinières de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans la maquette budgétaire jointe ;
2. ADOPTE par chapitre la Décision Modificative n°2021-1 du Budget annexe pépinières de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

10 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021-1 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de porter au Budget annexe Eau potable de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans la maquette budgétaire jointe ;
2. ADOPTE par chapitre la décision modificative n°2021-1 du Budget annexe Eau potable de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

ADOPTÉE PAR 71 VOIX POUR

2 ABST.: M. Philippe ESCANDE, M. Laurent CARO

11 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021-1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de porter au Budget annexe assainissement en Délégation de Service Public de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans la maquette budgétaire jointe.
2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2021-1 du Budget annexe assainissement en Délégation de Service Public de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

ADOPTÉE PAR 71 VOIX POUR

2 ABST.: M. Philippe ESCANDE, M. Laurent CARO

12 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021-1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIES ASSUJETTIES À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de porter au Budget annexe assainissement en régies assujetties à la TVA de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans la maquette budgétaire jointe ;
2. ADOPTE par chapitre la Décision Modificative n°2021-1 du Budget annexe assainissement en régies assujetties à la TVA de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

ADOPTÉE PAR 71 VOIX POUR

2 ABST.: M. Philippe ESCANDE, M. Laurent CARO

13 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021-1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIES NON ASSUJETTIES À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de porter au Budget annexe Assainissement en régies non assujetties à la TVA de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans la maquette budgétaire jointe ;
2. ADOPTE par chapitre la décision modificative n°2021-1 du Budget annexe Assainissement en régies non assujetties à la TVA de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

ADOPTÉE PAR 71 VOIX POUR

2 ABST.: M. Philippe ESCANDE, M. Laurent CARO

14 - CHAMPLAN : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - REQUALIFICATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU PARC GRAVELIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Champlan pour des travaux de requalification d'une aire de stationnement pour les équipements publics du parc Gravelin pour un montant de 79 104 euros ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours, ci-annexée, avec la commune de Champlan, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

15 - WISSOUS : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION D'UN LOCAL POUR UNE MAISON DE SANTÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Wissous pour des travaux d'aménagement et de rénovation d'un local, pour une maison de santé pour un montant de 13 426 euros ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Wissous, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

16 - REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE COURTABOEUF : RÉVISION ET AUGMENTATION DE L'AP/CP

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'augmenter le montant et la durée de l'autorisation de programme n°2014/12- requalification du parc d'activités de Courtabœuf, et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP (en € TTC)	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021	
18 997 432,00	243 307,99	331 409,13	1 060 297,83	1 301 070,62	6 036 737,19	5 755 067,69	4 269 541,55	
AP révisée et augmentée (en € TTC)	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021	CP 2022
19 997 432,00	243 307,99	331 409,13	1 060 297,83	1 301 070,62	6 036 737,19	5 755 067,69	4 269 541,55	1 000 000,00

2. DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
3. MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
4. DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

17 - BALLAINVILLIERS : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR IMMOBILIERE MOULIN VERT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU 3-5 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 3 143 427,000 euros, souscrit par IMMOBILIERE DU MOULIN VERT l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°119739 constitué de 4 lignes de prêt ;
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

18 - LINAS : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR ANTIN RESIDENCES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS CHEMIN DES PROCESSIONS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 326 749,00 euros, souscrit par ANTIN RESIDENCES l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 126713 constitué de 4 lignes de prêt ;

2. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
3. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
4. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
5. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

19 - VERRIÈRES-LE-BUISSON : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR VILOGIA EN VUE DE LA RÉHABILITATION DE 116 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 31 CHEMIN DES ANTES - 1 ET 2 SQUARE DES PÂQUERETTES - 1 ET 2 SQUARE DES TULIPES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 3 909 164,000 euros souscrit par l'Emprunteur VILOGIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°128028 constitué de 3 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

20 - MARCHÉ PUBLIC N°21-44 RELATIF À L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE - LOT 1

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21-44 relatif au service de transport de proximité sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay, comme suit :
Lot 1 avec la société AUTOCARS DOMINIQUE sis 41 Avenue Roland Garros, 78530 BUC
2. DIT que le lot 1 du marché n°21-44 est passé pour un montant maximum de 16 000 000 € TTC, pour une durée de quatre ans ;
3. DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets 2022 et suivants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

4. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché et ses avenants éventuels.

21 - MARCHÉ PUBLIC N°2000048 RELATIF AU SERVICE DE TRANSPORT DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE : AVENANT N°2 AU LOT 1

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au lot 1 au marché public n°2000048 et tout document afférant ;
2. DIT que l'évolution des trois circuits des navettes à Gif-sur-Yvette, hors participation de la commune de Gif-sur-Yvette, engendre une dépense supplémentaire d'un montant de 32 245,25 € HT, soit 35 709,03 € TTC ;
3. DIT que le montant total du marché public n°2000048 s'élève à 1 252 245,25 € HT, soit 1 378 459,03 € TTC, hors participation de la commune de Gif-sur-Yvette ;
4. DIT que cette incidence financière sera inscrite au budget des exercices concernés, fonction, chapitre et articles nécessaires, en dépenses et recettes.

22 - ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE SERVICE RÉGULIER LOCAL (SRL) POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE NAVETTES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. APPROUVE la convention de délégation de compétence en matière de service régulier local, avec Île-de-France Mobilités, pour l'exploitation de son réseau de navettes ;
2. DIT que cette convention est conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;
3. AUTORISE le Président à signer ladite convention de délégation de compétence et tous documents y afférents, y compris ses avenants ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

23 - RECONFIGURATION DE LA GARE ROUTIÈRE MASSY-ATLANTIS : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT REA2

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le présent avenant à la convention de financement REA2 pour la reconfiguration de la gare-routière Massy-Atlantis avec l'Etat, la Région Île-de-France, la SEM Paris-Sud Aménagement et Île-de-France Mobilités ;
2. AUTORISE le Président à signer cet avenant et les potentiels avenants qui en découlent ;
3. AUTORISE le Président à entreprendre toute action en découlant.

24 - MARCHÉ PUBLIC N°21-47 RELATIF À L'ACQUISITION, LA MISE EN ŒUVRE ET LA MAINTENANCE DU SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES (SIG)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21-47 relatif à l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance du Système d'Informations Géographiques (SIG), avec la société CIRIL GROUP SAS sise 49 avenue Albert Einstein - BP 12074 - 69603 VILLEURBANNE CEDEX - FRANCE ;
2. DIT que ce marché est passé pour une durée maximale de 48 mois à compter de la notification de l'ordre de service, avec deux reconductions de maintenance possibles pour une année ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire et les avenants éventuels ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

25 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES - ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. FIXE le montant des redevances pour l'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'année 2021, selon le barème suivant :

Type d'artère	Caractéristique de l'artère	Montant de la redevance par km/an par artère
Réseau avec utilisation du sol ou du sous-sol	Fourreau occupé	41,29 €
Réseau aérien		55,05 €
Chambre de tirage ou de raccordement, armoires		27,53 € le m ² d'occupation du domaine public par an

2. DIT que les montants de la redevance d'occupation du domaine public seront revalorisés annuellement au 1^{er} janvier de chaque année en appliquant la règle de revalorisation, dont les modalités de calcul sont définies à l'article R. 20-53 du Code des postes et communications électroniques, en l'occurrence « la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics » (index TP01) ;
3. PRECISE que cette disposition, conformément au Code des postes et des communications électroniques, s'applique aux exploitants de réseaux ouverts au public bénéficiant d'un droit de passage sur le domaine public routier ;
4. AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

26 - MARCHÉ N°1900061 RELATIF AU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE: AVENANT N°1

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n°1900061 ci-annexé, relatif à l'intégration du programme de recherche de substances dangereuses pour l'eau ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

27 - MARCHÉ N°21-30 RELATIF À L'ENTRETIEN DES BASSINS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE LEURS OUVRAGES ANNEXES - 2 LOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n° 21-30 relatif travaux d'entretien des bassins de gestion des eaux pluviales et de leurs ouvrages annexes avec les sociétés suivantes :
Lot 1 au groupement Terrideal / SEIRS TP sis 4 boulevard Arago 91320 WISSOUS
Lot 2 à la société SARP OSIS IDF sis 16 Rue des Peupliers, 92000 Nanterre
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

28 - MARCHÉ N° 21-36 RELATIF AUX TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONS-CYCLES LE LONG DE LA RD 118 AU-DESSUS DE L'A10 À COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE le marché public n°21-36 relatif aux travaux de création d'une passerelle piétons-cycles le long de la RD 118 au-dessus de l'A10 à Courtabœuf sur Villebon-sur-Yvette et Villejust pour un montant de 2 231 659,40 € HT au groupement représenté par la société RAZEL BEC dont le siège social se situe au 3 Rue René Razel, 91892 ORSAY ;
2. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché et tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09.

Le présent extrait a été affiché au 21 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'agglomération

Paris-Saclay, en exécution de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

Les délibérations sont consultables du siège de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des assemblées au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : contact@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le

01 DEC. 2021

Le Président,
Maire de Palaiseau

G d L

Grégoire de LASTEYRIE

